



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 juin 2016

**AREVA présente sa feuille de route 2016-2020 et annonce la restructuration du groupe grâce à la création d'une nouvelle entité recentrée sur le cycle du combustible nucléaire.**

### Projet de restructuration du groupe :

- **Projet de création d'une entité spécifique, NEW CO par apport partiel d'actifs d'AREVA SA**
- **Recentrage stratégique sur le cycle du combustible nucléaire avec les cessions d'actifs envisagées et les projets de désengagement d'activités**
- **Projets d'augmentations de capital d'AREVA SA et de NEW CO d'un montant global de 5 Md€ (sous réserve de l'accord de la Commission Européenne)**

### Feuilles de route 2016-2020 :

- **AREVA SA : structure financière renforcée qui assurera le bon achèvement du projet OL3, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, et accompagnera les projets non cœur jusqu'à leur terme**
- **NEW CO : stratégie recentrée sur les activités du cycle du combustible nucléaire, profitables et génératrices de cash-flow grâce à la mise en œuvre du plan de performance et la dynamique de marché attendue à long terme**

Dans la ligne des annonces faites lors de la publication des résultats annuels en février 2016, AREVA confirme son projet de restructuration du groupe et de création d'une entité spécifique, dénommée provisoirement « NEW CO », recentrée sur le cycle du combustible nucléaire.

Le groupe présentera ce matin à Paris, à l'occasion d'une réunion Investisseurs, sa feuille de route 2016-2020, axée sur les étapes envisagées pour la mise en œuvre de son projet de recentrage stratégique et opérationnel ainsi que ses objectifs financiers à l'horizon 2020. Le groupe entame également ce jour la procédure de consultation de ses instances représentatives du personnel au titre des opérations programmées.

---

**Service de Presse**  
T : +33 (0)1 34 96 12 15  
press@areva.com

---

**Relations Investisseurs**  
Manuel Lachaux  
manuel.lachaux@areva.com  
T : +33 (0)1 34 96 11 53

---

Anne-Sophie Jugean  
anne-sophie.jugean@areva.com  
T : +33 (0)1 34 96 62 41

---



Philippe Knoche, Directeur général, a déclaré :

*« Nous présentons aujourd'hui la feuille de route permettant de poursuivre la transformation d'AREVA. Ce programme définit les grandes étapes nécessaires à la création de NEW CO, une nouvelle entité spécifique recentrée sur les activités Mines, Amont et Aval. En application des choix stratégiques concernant la filière nucléaire, la feuille de route précise les conditions du transfert des activités d'AREVA liées aux réacteurs vers EDF et le recentrage de notre groupe sur la maîtrise du cycle du combustible.*

*Ainsi dissociées et simplifiées dans leurs organisations, AREVA et NEW CO bénéficieront chacune d'une augmentation de capital pour un montant total de 5 milliards d'euros (sous réserve de validation par la Commission Européenne) et disposeront des ressources adaptées à leur mission et à leur stratégie.*

*Du fait des solutions qu'elle peut apporter pour l'approvisionnement en uranium, pour sa transformation en combustible, pour le recyclage des combustibles nucléaires, la gestion des déchets et le démantèlement, NEW CO sera bien positionnée pour se développer sur les marchés nucléaires mondiaux. La structure financière solidifiée, l'outil industriel renouvelé, ainsi que le renforcement du socle technologique et d'innovation de NEW CO seront la base de cette stratégie.*

*Je veux remercier les femmes et les hommes d'AREVA qui sont au cœur de la refondation du groupe que nous avons entamée. Grâce au soutien et à l'engagement de tous nos collaborateurs, je suis convaincu que ce plan d'actions nous permettra de mettre en place notre stratégie de reconquête et de renouer avec notre ambition de toujours mieux remplir notre mission au service de la filière nucléaire française et de nos clients, partout dans le monde. »*



## **I. AREVA SA et NEW CO : deux sociétés au service de la refondation de la filière nucléaire française et internationale**

Le projet de création de NEW CO, annoncé le 26 février 2016, porterait le recentrage sur le cycle du combustible nucléaire (comprenant notamment les activités Mines, Amont et Aval).

L'articulation des opérations envisagées au cours des prochains mois serait la suivante, sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires (notamment auprès de la Commission Européenne au titre de la réglementation relative aux aides d'Etat) :

- Au cours du second semestre 2016 :
  - o Un ensemble « NEW CO » serait constitué, filiale à 100 % d'AREVA SA, auquel seraient apportées les sociétés AREVA Mines, AREVA NC, AREVA Projets et AREVA Business Support ainsi que leurs filiales respectives. Dans le cadre de cet apport partiel d'actifs, une partie de la dette d'AREVA SA serait transférée à NEW CO ;
  - o Canberra serait cédée.

Les filiales AREVA TA, AREVA Energies Renouvelables et AREVA NP resteraient détenues par AREVA SA jusqu'à la date de leur cession.

- Au début de l'année 2017 :
  - o L'enveloppe d'augmentation de capital de 5 milliards d'euros, à laquelle l'Etat a annoncé qu'il participerait en tant qu'actionnaire de référence et en assurerait le plein succès dans le respect de la réglementation européenne, serait répartie entre :
    - une augmentation de capital au niveau d'AREVA SA, souscrite notamment par l'Etat ;
    - une augmentation de capital, souscrite par l'Etat ainsi que par des investisseurs stratégiques, au niveau de NEW CO.

L'allocation de l'enveloppe d'augmentation de capital de 5 milliards d'euros entre les deux entités reste à définir.

- o A l'issue de cette opération, l'Etat détiendrait (directement et indirectement, notamment via AREVA SA) au minimum les deux tiers du capital de NEW CO, le solde du capital étant détenu par des investisseurs stratégiques.

Dans le cadre de la finalisation des opérations relatives à la redéfinition du périmètre d'AREVA SA, l'Etat veille au respect des droits des actionnaires minoritaires, en application de la réglementation boursière.

- Au cours de l'année 2017 :
  - o Les activités d'AREVA NP seraient cédées à EDF, directement ou via une structure juridique ad hoc, tandis que le contrat OL3 resterait dans le périmètre consolidé d'AREVA SA, qui en assurerait directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, le bon achèvement, avec les moyens nécessaires et dans le respect des obligations contractuelles ;

- Lors de la cession des activités d'AREVA NP à EDF, 15 % à 25 % du capital de l'entité cédée seraient transférés par AREVA SA à NEW CO.

Ainsi recapitalisée, AREVA SA, qui percevrait en outre le produit des cessions d'AREVA TA et des activités d'AREVA NP et bénéficierait du produit de la vente de Canberra, pour un montant global de l'ordre de 2,9 milliards d'euros, renforcerait sa situation financière en vue de faire face à ses obligations financières : remboursement des échéances de dettes, coûts liés à l'achèvement du projet OL3 et extinction des garanties des projets dans les énergies renouvelables.

NEW CO, nouvellement créée et capitalisée, recentrée sur des activités génératrices de cash-flow et moins risquées, serait en mesure de se refinancer sur les marchés à moyen terme (c'est-à-dire en 2019/2020).

## **II. NEW CO : une entreprise disposant d'atouts solides**

Le secteur offre des perspectives de croissance à moyen terme, porté par l'augmentation projetée de la demande d'électricité mondiale et le développement attendu du parc nucléaire asiatique, mais aussi la nécessité de développer de nouvelles plateformes de recyclage, des solutions intérimaires d'entreposage et des capacités de démantèlement de réacteurs.

Pour cela, NEW CO pourra s'appuyer sur des fondamentaux solides, des atouts différenciants et une feuille de route stratégique claire.

Recentrée sur le cycle, bien équilibrée sur ses trois métiers dans lesquels elle occupera des positions de premier plan, NEW CO démontrera une excellence industrielle soutenue par un plan de performance bien engagé. Au-delà d'un business plan solide, crédibilisé par un carnet de commandes de 33 milliards d'euros à fin mars 2016, NEW CO disposera des partenariats, de la compétence en innovation et de la capacité industrielle pour répondre opportunément à toute nouvelle demande du marché nucléaire.

### **La Mine, une activité profitable et génératrice de cash-flow**

NEW CO disposera d'un portefeuille d'actifs et de projets miniers diversifié et compétitif. Fort d'un carnet de commandes de 10,1 milliards d'euros à fin mars 2016, qui couvre près de 80 % de ses ventes 2017-2020, le groupe entend maintenir un niveau élevé de profitabilité, avec une marge d'EBE / chiffre d'affaires de près de 40 % sur la même période. L'enveloppe d'investissements, en lien avec le développement des projets miniers, sera globalement en baisse par rapport à la période 2012-2015, puis remontera en fin de période.

### **Dans l'Amont, des actifs industriels aux meilleurs standards de sûreté et de performance**

Regroupant les activités Chimie / Conversion et Enrichissement, le groupe attend un niveau de chiffre d'affaires annuel compris entre 950 millions d'euros et un milliard d'euros pour les activités de l'Amont, soutenu par son carnet de commandes de 11,5 milliards d'euros à fin mars 2016, couvrant près de 80 % des ventes entre 2017-2020. L'activité devrait connaître

une rentabilité élevée avec une marge d'EBE / chiffre d'affaires de l'ordre de 25 % sur la même période, avec un point significativement plus bas en 2018 en raison de la transition Comurhex I / Comurhex II. Enfin, les investissements, après les efforts considérables consentis dans cette activité depuis 2007, devraient fortement baisser après 2018.

### **Dans l'Aval, des atouts uniques pour capter les opportunités de marché**

L'activité regroupe le Recyclage, la Logistique et le Démantèlement. Sur chacun de ces segments, le groupe disposerait d'une position de premier plan, avec une expérience et un savoir-faire reconnus mondialement. Bénéficiant d'un carnet de commandes de 11,7 milliards d'euros à fin mars 2016 qui couvre près de 70 % des ventes de la période 2017-2020, avec un socle d'activités assuré par les contrats long-terme français et des opportunités de croissance de plus de 5 % par an en moyenne sur la période, le groupe attend une rentabilité en amélioration, et une marge d'EBE / chiffre d'affaires supérieure à 15 % en 2020. Le cycle d'investissements pour la période 2017-2020, est attendu en hausse par rapport à la période récente, mais est en grande partie financé par les clients.

### **Facteurs de sensibilité de la trajectoire financière**

La génération de cash-flow de NEW CO est fonction, notamment, de l'évolution des cours de l'euro / dollar, de l'uranium naturel et des UTS. Cette sensibilité est cependant amortie par des couvertures de change sur la période 2016-2020 et par les commandes déjà en carnet pour la Mine et l'Enrichissement. La trajectoire financière de NEW CO est également étroitement dépendante des hypothèses stratégiques suivantes : business export de l'Aval, obligations de fin de cycle, sûreté de la base installée, réussite de la restructuration juridique et financière en cours, prix des cessions, risque pays.

### **Ambitions 2020 de NEW CO : un groupe recentré sur le cycle du combustible, prêt à saisir les opportunités de marché**

Les perspectives aujourd'hui présentées sont celles d'une ambition renouvelée. NEW CO, pure player du cycle du nucléaire, jouit d'une position unique pour jouer un rôle prépondérant au service de la refondation de la filière nucléaire française, sur un marché appelé à se développer, notamment en Asie. Forte d'un outil industriel de premier ordre, de compétences technologiques et d'expertises majeures, d'une situation financière plus solide et de partenariats stratégiques établis, elle est à même de capter, au-delà de son solide carnet de commandes, les opportunités qui se présenteraient dans les années à venir.

A l'horizon 2020, soutenue par la mise en œuvre du plan d'économies de 500 millions d'euros par an (partie du plan d'économie de 1 milliard d'euros du groupe consolidé), NEW CO vise :

- Une marge d'EBE / chiffre d'affaires d'environ 25 % ;
- Une marge de résultat opérationnel / chiffre d'affaires supérieure à 10 % ;
- Un cash-flow net des activités de l'entreprise permettant de réduire significativement le taux d'endettement au cours des prochaines années.



## Calendrier prévisionnel des événements et publications à venir

**15 juin 2016 – 10:00 CEST**      **Recentrage stratégique et perspectives**  
Réunion Investisseurs et webcast

Pour accéder à la « réunion Investisseurs » qui se tient ce jour à 10h00 (heure de Paris), vous pouvez suivre les liens ci-dessous :

Version française : [http://webcast.aveva.com/20160615/market\\_update/](http://webcast.aveva.com/20160615/market_update/)

Version anglaise : [http://webcast.aveva.com/20160615/market\\_update\\_meeting/](http://webcast.aveva.com/20160615/market_update_meeting/)

**28 juillet 2016 – 18:00 CEST**      **Résultats semestriels 2016**  
Communiqué de presse, conférence téléphonique et webcast

### Nota bene :

L'activité, la situation financière, les résultats ainsi que les facteurs de risque relatifs à AREVA sont décrits dans le document de référence d'AREVA, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) le 12 avril 2016 sous le numéro D.16-0322 (le **Document de Référence**) qui est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet d'AREVA ([www.aveva.com](http://www.aveva.com)). Le chapitre 4 du Document de Référence décrit les facteurs de risque auxquels AREVA est exposée.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003. Le présent communiqué ne contient pas, ne constitue pas, ne fait pas partie et ne doit pas être considéré comme une offre, une invitation ou une sollicitation en vue d'un investissement dans des titres financiers en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction. Toute offre de titres financiers d'AREVA ne pourra être effectuée qu'en vertu de documents d'offre spécifiquement préparés à cet effet. Toute décision d'investissement ne doit être prise que sur le fondement de documents d'offre spécifiquement préparés à cet effet. Le présent communiqué n'a pas été autorisé ou approuvé par une quelconque autorité réglementaire.

Les titres financiers d'AREVA n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le **Securities Act**) et ne peuvent être offerts, vendus ou souscrits aux Etats-Unis que dans le cadre d'une exemption ou d'une transaction qui n'est pas assujettie aux obligations d'enregistrement du Securities Act. AREVA n'a pas l'intention d'enregistrer tout ou partie d'une offre aux Etats-Unis ou de réaliser une offre de titres financiers aux Etats-Unis.

La distribution du présent communiqué et des informations qu'il contient peut faire l'objet de restrictions légales dans certains pays. Les personnes qui viendraient à le détenir doivent s'informer quant à l'existence de telles restrictions et s'y conformer. Tout manquement à ces restrictions est susceptible de constituer une violation des règles applicables dans les pays concernés.

Certaines des informations incluses dans le présent communiqué et d'autres informations publiées ou qui seront publiées par AREVA ne sont pas des faits historiques mais des informations prospectives. Ces encore déterminables. Les informations prospectives recèlent par nature des risques et des incertitudes dans la mesure où elles se réfèrent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se produire à l'avenir. AREVA attire votre attention sur le fait que les informations prospectives ne constituent pas des garanties quant aux performances futures d'AREVA et la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie d'AREVA ainsi que le développement du secteur industriel dans lequel AREVA opère peuvent différer de manière significative des informations prospectives mentionnées dans le présent communiqué.

En outre, même si la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie d'AREVA ainsi que le développement du secteur industriel dans lequel AREVA opère sont conformes aux informations prospectives mentionnées dans le présent communiqué, ces éléments pourraient ne pas être représentatifs des résultats ou développements des périodes ultérieures, ou les circonstances qui pourraient survenir postérieurement à la date de ce communiqué. Ces risques et incertitudes incluent les facteurs de risque décrits dans le Document de Référence.



## ● Définitions

**Carnet de commandes** : le carnet de commandes est valorisé sur la base des commandes fermes, à l'exclusion des options non confirmées, évaluées aux conditions économiques de la fin de période considérée. Les commandes en devises faisant l'objet d'une couverture de change sont évaluées au taux de change de couverture ; les commandes en devises non couvertes sont évaluées au taux de change du dernier jour de la période considérée. En ce qui concerne les contrats à long terme, comptabilisés selon la méthode de l'avancement, en cours de réalisation au moment de la clôture, le montant inclus dans le carnet de commandes correspond à la différence entre, d'une part le chiffre d'affaires prévisionnel du contrat à terminaison, et d'autre part le chiffre d'affaires déjà reconnu sur ce contrat ; il inclut par conséquent les hypothèses d'indexation et de révision de prix contractuelles prises en compte par le groupe pour l'évaluation du chiffre d'affaires prévisionnel à terminaison.

**Cash-flow net des activités de l'entreprise** : le cash-flow net des activités de l'entreprise est égal à la somme des éléments suivants :

- cash-flow opérationnel,
- cash-flow des opérations de fin de cycle,
- variation des créances et dettes non opérationnelles,
- résultat financier payé,
- impôt sur le résultat payé,
- dividendes payés aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées,
- cash-flow net des activités cédées, abandonnées et destinées à être cédées, et cash-flow résultant de la cession de ces activités,
- acquisitions et cessions d'actifs financiers courants non classées en trésorerie ou équivalents,
- financement des coentreprises et entreprises associées par avances d'actionnaires, prêts à long terme et augmentations de capital.

Le cash-flow net des activités de l'entreprise correspond ainsi à la variation de dette nette à l'exception des transactions avec les actionnaires d'AREVA et des écarts de conversion.

**Excédent brut d'exploitation (EBE)** : l'EBE est égal au résultat opérationnel augmenté des dotations, nettes des reprises aux amortissements et provisions opérationnels. L'EBE est retraité de façon à exclure le coût des opérations de fin de cycle des installations nucléaires (démantèlement, reprise et conditionnement des déchets) effectuées au cours de l'exercice. Pour mémoire, les flux de trésorerie liés aux opérations de fin de cycle sont présentés séparément.

## A PROPOS D'AREVA

AREVA fournit des produits et services à forte valeur ajoutée pour le fonctionnement du parc nucléaire mondial.

Le groupe intervient sur l'ensemble du cycle du nucléaire, depuis la mine d'uranium jusqu'au recyclage des combustibles usés, en passant par la conception de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation.

Son expertise, sa maîtrise des procédés technologiques de pointe et son exigence absolue en matière de sûreté sont reconnues par les électriciens du monde entier.

Les 40 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à bâtir le modèle énergétique de demain : fournir au plus grand nombre une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.